

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE LUNDI 2 JUIN  
2025, À 20H.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Mario Lyonnais, maire  
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Madame Chantal Séguin, conseillère #2  
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3  
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4  
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**96-06-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
5. Correspondance
6. Finances
  - 6.1 Dépenses
  - 6.2 Revenus
  - 6.3 Rapport du maire sur la situation financière 2024
7. Affaires courantes
  - 7.1 Déneigement des chemins d'hiver 2025-2026
  - 7.2 Les Jeudis en chanson
  - 7.3 Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour 2025
  - 7.4 Peinture à la salle municipale
  - 7.5 Câblage informatique de la salle municipale et de la bibliothèque
  - 7.6 Achat d'ordinateurs pour la bibliothèque municipale
  - 7.7 Programme d'entretien préventif – Systèmes de climatisation et chauffage
8. Demandes
  - 8.1 Concours de bucheron – Location de toilette chimique et station de lavage des mains
  - 8.2 Centre de femmes Parmi Elles – Demande d'utilisation d'une salle pour la distribution de paniers de fruits et légumes
9. Règlements
  - 9.1 Avis de motion – Règlement #51-2025 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certaines routes municipales
10. Rapport des comités
11. Affaires nouvelles
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**97-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025.

**ADOPTÉE**

**5. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

**6. FINANCES**

**6.1 DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de mai 2025 pour un montant total de 154 528,56\$ incluant les salaires. L’ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d’autoriser des dépenses;

**98-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des dépenses et d’autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

**6.2 REVENUS**

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 280 192,37\$ incluant les revenus de perception.

**6.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d’une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément à la Loi;

**99-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l’unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt du Rapport du maire sur la situation financière de 2024 et que ce dernier soit publié dans le journal municipal Le Franlageois.

**ADOPTÉE**

**7. AFFAIRES COURANTES**

**7.1 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D’HIVER 2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Excavation Marcel Jacques est prête à effectuer le déneigement des chemins d’hiver pour l’année 2025-2026 aux mêmes conditions que les années précédentes pour un montant de 105 000,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE notre règlement de gestion contractuel nous permet d’octroyer un contrat de gré à gré lorsque la dépense dépasse pas le seuil d’appels d’offres publics qui est de 133 800,00\$;

**100-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat de déneigement des chemins d’hiver 2025-2026 à l’entreprise Excavation Marcel Jacques pour un montant de 105 000,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**7.2 LES JEUDIS EN CHANSONS**

CONSIDÉRANT QUE les Jeudis en chansons, organisés par la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) du Centre-du-Québec, sont de retour pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs a déposé une demande d’aide financière auprès de la SSJB pour la tenue d’une soirée Jeudis en chansons et que celle-ci couvre 75% des coûts admissibles jusqu’à un maximum de 1 000\$;

CONSIDÉRANT QUE leur candidature a été retenue pour un spectacle qui se tiendra le 14 août 2024 sur le terrain de la salle multifonctionnelle et qu’il sera déplacé à l’intérieur en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE l’artiste ou le groupe pour cet événement doit être d’origine centricoise ou avoir des racines dans la région et doit présenter un spectacle de qualité en français et d’une durée de 90 minutes;

CONSIDÉRANT QUE l’artiste Alain François a été retenu pour cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Sainte-Françoise organise la soirée en collaboration avec la municipalité;

**101-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la tenue de l’événement dans la salle multifonctionnelle en cas de pluie et défraie les dépenses additionnelles si nécessaire.

**ADOPTÉE**

**7.3 EMBAUCHE DE L’ÉQUIPE D’ANIMATION DU CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT QU’un Camp de jour sera organisé conjointement par le Comité des Loisirs et la municipalité pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’embauche d’animateurs et d’un coordonnateur pour la saison estival 2025;

CONSIDÉRANT QU’une sélection a été effectuée à la suite des entrevues d’embauche;

**102-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil municipal procède à l’embauche de son équipe d’animation pour le camp de jour pour la saison estival 2025 :
  - Angélique Martel Dubuc animatrice temps plein
  - Chloé Desruisseaux animatrice temps plein
  - Maélie Blanchette animatrice temps partiel
- Que les conditions salariales sont tel que prévu dans la grille salariale de la municipalité;
- Que la date d’entrée en fonction est prévue le 30 juin 2025 pour se terminer le 8 août 2025, mais que des journées de formation et de planification seront prévues avant le début du camp.

**ADOPTÉE**

**7.4 PEINTURE À LA SALLE MUNICIPALE**

**ANNULÉ**

**7.5 CÂBLAGE INFORMATIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la salle municipale comprenait le câblage CAT6 de tout le bâtiment par les électriciens;

CONSIDÉRANT QUE le câblage n’a pas été fait au moment des travaux et qu’une entente a été prise avec l’entrepreneur électrique qui offre un crédit de 2 702,71\$ plus taxes à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandée auprès de deux entreprises dont voici les résultats :

- MicroMedica 2 652,00\$
- Sogetel 2 702,71\$

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l’ajout de deux cabinets muraux pour contenir le matériel informatique au montant de 1 000,00\$;

**103-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat pour le câblage informatique de la salle municipale à l’entreprise MicroMedica au montant de 3 652,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**7.6 ACHAT D’ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE l’ordinateur de la bibliothèque ne supporte pas Windows 11 et qu’il n’y aura donc plus de mise à jour à partir de 14 octobre 2025 et qu’il y a donc lieu de le changer;

CONSIDÉRANT l’aménagement d’un poste de consultation et travaux pour les citoyens de la municipalité qui nécessite également un ordinateur;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été soumises à des entreprises informatiques;

**104-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Chantal Séguin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’achat de deux ordinateurs pour la bibliothèque au coût maximal de 1 200,00\$ plus taxes chacun.

**ADOPTÉE**

**7.7 PROGRAMME D’ENTRETIEN PRÉVENTIF – SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE**

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de climatisation / chauffage / ventilation nécessitent un entretien préventif pour la maintenance des équipements afin de prévenir et éviter des bris;

CONSIDÉRANT QU’on retrouve des systèmes de climatisation / chauffage / ventilation à la salle multifonctionnelle, la salle municipale ainsi que le bureau municipal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Aubin Pélissier au coût de 806,00\$ plus taxes pour une visite annuelle;

**105-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre de programme d’entretien préventif des systèmes de climatisation / chauffage / ventilation de la compagnie Aubin Pélissier au coût de 806,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**8. DEMANDES**

**8.1 CONCOURS DE BUCHERONS – LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE ET STATION DE LAVAGE DES MAINS**

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Sainte-Françoise organise un concours de bûcherons le 7 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra sur le terrain du lot 6 180 040 sur lequel il n'y a pas d'installations sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs présentent une demande d'aide à la municipalité sous forme de location d'une (1) toilette chimique et d'une (1) station de lavage des mains;

**106-06-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la location d'une (1) toilette chimique et d'une (1) station de lavage des mains pour la tenue du Festival forestier franlageois le 7 juin 2023 auprès de l'entreprise SaniBleu au coût de 322,00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

## **8.2 CENTRE DE FEMMES PARMİ ELLES – DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE POUR LA DISTRIBUTION DE PANIER DE FRUITS ET LÉGUMES**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes Parmi Elles a reçu le mandat de développer le groupe d'achat de la MRC de Bécancour dans l'est de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a été ciblée comme un désert alimentaire important et que le CIUSSS MCQ a recommandé de vérifier la possibilité d'y faire une distribution de paniers de fruits et légumes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femme Parmi Elles souhaitent offrir une distribution cette été à raison d'une fois par mois pour débiter et qu'il leur faut un espace pour recevoir la commande et distribuer les paniers;

CONSIDÉRANT QUE la salle multifonctionnelle est disponible les 2<sup>e</sup> jeudis de chaque mois entre 13h et 18h;

**107-06-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Centre de femmes Parmi Elles à utiliser l'une des salles de la municipalité pour effectuer la distribution de paniers de fruits et légumes aux citoyens de Sainte-Françoise.

**ADOPTÉE**

## **9. RÈGLEMENTS**

### **9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #51-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES**

**108-06-2025**

Yoland Neault donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement #51-2025 relatif à la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certaines routes municipales

## **10. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 FADOQ – PICKLEBALL – DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE SANS FRAIS**

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ Sainte-Françoise souhaite débiter une ligue de pickleball les mardis avant-midi à partir de l'automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ a présenté une demande pour utiliser la salle multifonctionnelle gratuitement pour la tenue de cette activité;

**109-06-2025**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir un (1) mois de location gratuitement à la FADOQ pour que les membres puissent faire l'essai du pickleball. Par la suite, les joueurs devront payer le coût habituel pour une location sportive.

**ADOPTÉE**

**11.2 ARÉNA RÉGIONAL DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS – DEMANDE DE RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF**

CONSIDÉRANT QUE, selon l’entente pour la fourniture de services pour l’aréna située à Saint-Pierre-les-Becquets, il est prévu qu’il y ait au moins deux rencontres annuelles du comité consultatif incluant la présence des maires de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la dernière rencontre a eu lieu le 6 mars 2024 et qu’il n’y a pas eu de suivi depuis;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent avoir un suivi de la saison 2024-2025 qui vient de se terminer et considèrent qu’il est important d’avoir une rencontre du comité consultatif;

**110-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander une rencontre du comité consultatif de l’aréna de Saint-Pierre-les-Becquets afin d’avoir un suivi des activités et du bilan financier de la saison 2024-2025.

**ADOPTÉE**

**12. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**111-06-2025** **IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h25.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal ».

\_\_\_\_\_  
Mario Lyonnais, maire

\_\_\_\_\_  
Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière